

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de onze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, MARTIN David, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient représentés : Mme ROCHELOIS Chantal et M. GONET Michel.

Etaient absents : MM. CUVELIER Bernard et RIBIER Nicolas.

Secrétaire de séance : M. RIBIER Jean-Charles

Date de la convocation : 2 mars 2018.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Jean-Philippe GARNIER. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur BRUNEAU, Trésorier, assiste à cette séance.

14-2018 COMPTES ADMINISTRATIFS

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les comptes administratifs 2017 et les comptes de gestion établis par Yvan BRUNEAU, Trésorier, à la clôture de l'exercice de l'année 2017. Le rapprochement des deux comptes a été fait par M. le Trésorier.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures.

Les comptes administratifs étant conformes aux comptes de gestion, elle propose qu'ils soient soumis au vote du Conseil municipal.

Madame le Maire, soumet à l'assemblée le vote des comptes de gestion qui sont votés à l'unanimité

Sous la présidence de Mme Andrée THERON, Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

1/Boulangerie

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues :	5 572.61
Réalisées :	461.90

Recettes : Prévues :	5 572.61
Réalisées :	5 797.52

Investissement :

Dépenses : Prévues :	10 705.35
Réalisées :	10 705.35
Reste à réaliser	0.00

Recettes : Prévues :	10 705.35
Réalisées :	5 394.64
Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	5 335.62
Investissement	- 5 310.71
Résultat global	24.91

2/Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : Prévues :	55 731.03
Réalisées :	55 617.51

Recettes : Prévues :	55 731.03
Réalisées :	56 831.11

Investissement :

Dépenses : Prévues :	74 109.37
Réalisées :	31 730.66

Recettes : Prévues :	74 109.37
Réalisées :	55 006.37

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	1 213.60
Investissement	23 275.71
Résultat global	24 489.31

3/Commune

Fonctionnement

Dépenses : Prévues :	788 441.36
Réalisées :	537 277.27

Recettes : Prévues :	788 441.36
Réalisées :	833 555.86

Investissement :

Dépenses : Prévues :	896 337.94
Réalisées :	523 067.20
Reste à réaliser	210 000.00

Recettes : Prévues :	896 337.94
Réalisées :	522 400.09
Reste à réaliser	92 756.84

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	296 278.59
Investissement	- 667.11
Résultat global	295 611.48

16-2018 TERRAIN

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire pour la commune d'avoir une réserve foncière.

Il serait possible d'acquérir, en proximité de l'école maternelle, une parcelle d'environ 4 900 m², au prix de 3.50 € / m². Il faudra ajouter une participation aux frais de géomètre, soit un coût total de 17480 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à concrétiser cet achat et à engager les démarches nécessaires.

17-2018 CENTRE SOCIOCULTUREL

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement des abords du centre socio-culturel avec notamment l'amélioration du stationnement en agrandissant l'espace dédié à cet effet.

Après consultation des entreprises, M. Damien CLUZEL propose deux devis :

- Transchatillonnais pour 13 497.80 € HT,
- Eric MONNET pour 15 450 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Transchatillonnais pour 13 497.80 € HT.

18-2018 EQUIPEMENTS

Madame le Maire propose de finaliser l'équipement de la bibliothèque avec l'achat d'un vidéoprojecteur fixe, d'équiper la salle de réunion du Conseil d'un vidéoprojecteur portatif et de changer l'écran d'ordinateur du secrétariat.

N'étant en possession que d'un seul devis, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à poursuivre la consultation et à valider le devis le mieux disant.

19-2018 DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS AU SICTOM DE CERILLY

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la fusion des communautés de communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud donnant naissance à la communauté de communes du Bocage Bourbonnais, la compétence « collecte des ordures ménagères » est exercée de la même manière que l'ont exercée les communautés de communes fusionnées, à savoir par la mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution. Ainsi, la communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'est substituée :

- aux communes d'Agonges, Autry-Issards, Bourbon-l'Archambault, Meillers, Noyant d'Allier et Saint Menoux au sein du SICTOM Nord Allier,

- aux communes de Châtel de Neuve, de Châtillon, de Cressanges, de Deux-Chaises, de Gipy, de le Montet, de Meillard, de Rocles, de Saint-Hilaire, de Saint-Sornin, de Treban et de Tronget au sein du SICTOM Sud Allier,

- aux communes de Buxières les Mines, Louroux Bourbonnais, Saint-Aubin le Monial, Saint-Plaisir, Vieure et Ygrande au sein du SICTOM de Cérilly,

- à la commune de Franchesse au sein du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis, lequel a néanmoins vocation à être dissous car, suite au retrait de plein droit de 6 de ses communes membres intégrées au sein de la Communauté d'Agglomération de Moulins, le SIROM du secteur de Lurcy-Lévis ne peut plus exercer, de manière efficiente, le service public de collecte des Ordures Ménagères sur un périmètre géographique devenu très restreint.

Dans ce cadre, par délibération du 29 mars 2017, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a demandé son retrait du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis au 31 décembre 2017 et son adhésion concomitante, au 1^{er} janvier 218, au SICTOM de Cérilly pour le territoire de la commune de Franchesse.

A ce titre, il est rappelé qu'en application de l'article L.5214-27 du CGCT, lorsque les statuts d'une Communauté de Communes ne comportent pas de dispositions spécifiques, ce qui est le cas de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, l'adhésion de la communauté à un syndicat mixte suppose, préalablement à la délibération de la Communauté de Communes exprimant son souhait d'adhérer au syndicat, un accord exprès à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté de Communes, à savoir la même majorité qualifiée que celle requise pour la création de la communauté (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, avec en tout état de cause l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- rappelle que la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est, au sein du SICTOM DE CERILLY, substituée à ses communes membres de Buxières les Mines, Louroux Bourbonnais, Saint-Aubin le Monial, Saint-Plaisir, Vieure et Ygrande,
- sollicite l'adhésion de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais au SICTOM de CERILLY pour la partie du territoire communautaire concernant la commune de Franchesse, l'adhésion étant opérée, pour le territoire de cette commune, à la date à laquelle le SIROM du secteur de Lurcy Lévis n'exercera plus ses compétences.
- autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à transmettre celle-ci au Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

20-20108 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il ne reste que trois lots à vendre concernant le lotissement.

Concernant les panneaux de signalisations, nos agents ont réalisé la pose des panneaux directionnels des lieux-dits. Un travail collaboratif sera réalisé avec le CTER pour les panneaux à poser, dans le bourg, sur les routes départementales

Madame le Maire informe le Conseil qu'une candidature a été reçue en mairie pour le Centre de loisirs pour les vacances scolaires.

Monsieur Jean Philippe GARNIER expose à l'assemblée qu'il serait envisageable de refaire le revêtement du mini-stade. Deux visites d'autres mini-stades seront réalisées.

Monsieur Jean-Charles RIBIER fait part à l'assemblée que comme convenu les communes de Laféline, Meillard, Treban et Châtel de Neuvre, ainsi que le Conseil départemental et l'Inspection Académique sont informées de la décision prise par la commune de Cressanges de quitter le RPI 2CLMT. Une réunion concernant le transport a eu lieu, ainsi qu'une réunion avec les maitresses.

Séance levée à 23h30